



SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20211015-31_14_10_2021-DE

SLO

DELIBERATION N° 31

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – G.LASSABE – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – JM GUTIERREZ – C.DUFOUR – A.DARTIGUES – J.WEBER – J.DARRIGADE – S.PUYO – C.DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A.VALETTE – B.GERY – E.DEITIEUX – MA THEBAUD – CH.MARTIN – M.BECRET – H.ETCHENIQUE – F.BILLARD – J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE
S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE
M.EVENE donne procuration à G.LASSABE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de la lanterne L-320 - Rue Jean Baptiste Castaings

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Gros entretien Eclairage Public (Communes) 2021 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Objet :
**Electrification
rurale –
programme « gros
entretien
éclairage public
(communes)
2021 »**
**Approbation du
projet et du
financement de la
part communale –
Affaire n°
21GEEP080**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication le*

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Montant des travaux TTC | 619,49 € |
| - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus | 51,62 € |
| - Frais de gestion du SDEPA | 25,81 € |
| TOTAL | 696,92 € |

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Participation syndicat | 227,14 € |
| - F.C.T.V.A | 101,62 € |
| - Participation de la commune aux travaux financés sur fonds libres | 342,35 € |
| - participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres) | 25,81 € |
| TOTAL | 696,92 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

